

# BULLETIN OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

ET DU

PROTECTORAT DES ILES DE LA SOCIÉTÉ ET DÉPENDANCES.

ANNÉE 1865.

N° 9.

## SOMMAIRE.

Numéros.	Pages.
72. Ordonnance du 1 <sup>er</sup> avril 1863, divisant en deux districts l'île Fakarava (Tuamotu) . . . . .	76
73. Ordonnance du 1 <sup>er</sup> avril 1863, réunissant en un seul district les îles Faaité, Raraka, Toau, Taiaro et Aratika (Tuamotu). . . . .	77
74. Ordonnance du 1 <sup>er</sup> avril 1863, divisant en quatre districts l'île Rairoa (Tuamotu) . . . . .	78
75. Ordonnance du 1 <sup>er</sup> avril 1863, divisant en quatre districts les îles Manihi, Oahe, Takarua, Takapoto, Katiu, Hiti, Tepoto et Tuanake (Tuamotu). . . . .	78
76. Ordonnance du 9 avril 1863, appliquant les lois taïtiennes de police générale à tous les résidents d'origine océanienne . . . . .	79
77. Ordre du 10 avril 1863, faisant reconnaître comme pasteur du district de Pare, M. Arbousset, ministre du Saint-Évangile. . . . .	80
78. Arrêté du 22 avril 1863, nommant une commission chargée d'examiner la nécessité et l'urgence de la démolition de diverses maisons indiquées au projet de plan d'ensemble de la ville de Papeete. . . . .	80
79. Arrêté du 24 avril 1863, fixant le prix de la journée d'hôpital pour l'année 1863 . . . . .	81
80 à 82. Nominations, mutations, etc. . . . .	82

N° 72. — *ORDONNANCE* du 1<sup>er</sup> avril 1863, divisant en deux districts l'île Fakarava (Tuamotu).

Pomare IV, Reine des îles de la Société et dépendances et le Commandant Commissaire Impérial,